

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le onzième (11^e) jour du mois de novembre 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents, madame la directrice générale Sylvie Foster et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 11 et prend fin immédiatement (aucune question).

Note Tous les élus ont remis à la directrice générale leur formulaire de « déclaration des intérêts pécuniaires », ainsi que le « rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ et plus lors des élections du 3 novembre 2013 », dans le délai prescrit.

Rés # 13-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-11-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-11-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2013

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-11-04 **COMPTES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1301404 à C1301506 et M0130004)	227 706,26 \$
- Salaires des employés, rémunérations des élus et frais de déplacement	13 929,51 \$
TOTAL	241 635,77 \$

Rés # 13-11-05 **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1) exige que tout élu doive suivre une formation en ces matières dans les six (6) mois suivant son entrée en fonction;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les quatre (4) nouveaux membres du conseil soient autorisés à suivre une formation sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, qui sera donnée le vendredi 10 janvier 2014 à Québec, au coût de 215,00 \$ chacun (plus les taxes).

Les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 13-11-06 **MANDAT D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CA DE L'OFFICE D'HABITATION (OH)**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de monsieur Réjean Hébert, sur le conseil d'administration (CA) de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, pour une période de trois (3) ans, soit du 30 octobre 2013 au 30 octobre 2016.

Rés # 13-11-07 **NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DE LA QUESTION DES AÎNÉS (RQA) ET ABROGER LA RÉS. # 13-07-08**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée dans la réalisation d'une politique municipale des aînés pour l'ensemble des municipalités et du TNO de son territoire;

ATTENDU QU' à cet effet, la MRC a reçu du financement du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme de soutien « Municipalité amie des aînés (MADA) »;

ATTENDU QUE pour la bonne réalisation de la démarche MADA, il est nécessaire que le comité de pilotage de la démarche soit formé de représentants des conseils municipaux agissant à titre de RQA (responsables de la question des aînés);

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-07-08 et de nommer madame Simone Lepoutre à titre de responsable de la question des aînés (RQA), en remplacement de monsieur Claude Poulin.

Rés # 13-11-08 NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QU' en 2008, la MRC de Charlevoix-Est s'est dotée de sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un nouvel élu responsable des questions familiales (RQF) au sein de la Municipalité de Saint-Siméon, lequel pourrait alimenter le grand comité famille de la MRC de Charlevoix-Est;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Simone Lepoutre en tant qu'élue responsable des questions familiales au sein de la Municipalité de Saint-Siméon.

De lui donner le mandat d'alimenter le grand comité famille de la MRC de Charlevoix-Est, via le RQF de la Municipalité de Saint-Siméon, notamment en précisant les activités existantes de la municipalité s'adressant spécifiquement aux familles, les projets, les attentes, les défis de la municipalité en matière familiale, dans le but d'aider la MRC de Charlevoix-Est à élaborer, implanter, réaliser et assurer le suivi de sa politique familiale municipale.

c.c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 13-11-09 DÉLÉGUÉ SUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Réjean Hébert pour siéger sur le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Charlevoix-Est, en remplacement de monsieur Vincent Dufour.

Rés # 13-11-10 CAUTION À LA SDEDS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-10-10, par laquelle la Municipalité de Saint-Siméon se portait caution en faveur d'un prêt temporaire pour la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon (SDEDS) d'un montant de 49 500 \$, auprès du Centre de Financement aux Entreprises (CFE), en attendant l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de cautionner le susdit organisme pour une somme de 115 000 \$ sur une période de quinze (15) ans, tel que le mentionnait la résolution numéro 13-09-08.

**Rés # 13-11-11 ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI)
DE L'OFFICE D'HABITATION (OH)**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Plan pluriannuel d'intervention (PPI) de l'Office d'Habitation (OH), qui représente un coût d'intervention de 12 000 \$, soit 10 500 \$ en investissement et 1 500 \$ en frais du centre de services, pour 2014.

**Rés # 13-11-12 ANNULATION D'UN COMPTE À RECEVOIR (CRÉANCE
DOUTEUSE)**

ATTENDU QU' il faudrait déboursier un montant additionnel d'environ 150 \$ pour l'envoi d'une lettre rédigée par notre procureur pour faire exécuter le jugement de la Cour du Québec portant le numéro 200-22-068420-132 ;

ATTENDU QUE si le client n'acquiesce pas au susdit jugement, la municipalité devra engager d'autres frais pour valider si le client possède des biens au Canada ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'annulation du compte client suivant :

- # 467, au nom de *Caribe Trucking Express, LLC*, au montant de 1 587,17 \$.

Note DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2013

Comme le prévoit le Code municipal de la Province de Québec (article 955), monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait par la présente, lecture du « rapport du maire » sur la situation financière de la municipalité. Celui-ci sera publié dans la prochaine parution de notre bulletin d'information municipal, le « Haut-Parleur », distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, ainsi que sur notre site Web.

Note DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Madame Sylvie Foster, directrice générale, dépose aux élus les états financiers comparatifs au 11 novembre 2013.

**Rés # 13-11-13 APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE MACHINERIE, SUR
UNE BASE HORAIRE, POUR 2013-2014**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour la location de machinerie (en ajoutant « containers » sur cette liste et incluant le transport pour tout les équipements) sur une base horaire, pour 2013-2014.

**Rés # 13-11-14 RAPPORT DÉPENSES DES TRAVAUX DANS LE RÉSEAU
ROUTIER VERSUS SUBVENTION 2013-2014**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 12 224 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

c.c. Ministère des Transports du Québec, Centre de services de La Malbaie.

**Rés # 13-11-15 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE
BAIE-SAINTE-CATHERINE POUR DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU
POTABLE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale, dont le coût de base est de 125 \$, entre notre municipalité et celle de Baie-Sainte-Catherine, relativement à la fourniture du service ci-après par notre municipalité, soit :

Le prélèvement d'eau potable pour des fins d'analyses bactériologiques et physico-chimiques.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

**Rés # 13-11-16 DEMANDE DE PRIX POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE
ET DES EAUX USÉES POUR 2014**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande de prix, pour l'embauche d'une firme pour procéder aux analyses d'eau potable et des eaux usées, pour l'année 2014, auprès des firmes suivantes :

- Exova ;
- Environnex
- Maxxam Analytique (anciennement Laboratoire LCQ).

**Rés # 13-11-17 RATIFIER L'EMBAUCHE DU PERSONNEL TRAVAILLANT
POUR LE PROJET « PDEQ-FAIC »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche du personnel pour le projet accordé dans le cadre du programme *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (PDEQ-FAIC)*, pour l'amélioration des sentiers du parc municipal de Baie-des-Rochers. Il est à noter que nos employés saisonniers, dont les emplois se terminaient les 11 et 18 octobre 2013 feront aussi partie dudit personnel.

Rés # 13-11-18 ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 177

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 177, aux fins de modifier l'article 4.1. du Règlement de Lotissement portant le numéro 182, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil présents. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 13-11-19 AMENDER LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-09-11, RELATIVE À DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU QUAI DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous avons reçu une requête signée par une soixantaine de personnes du secteur de Port-au-Persil, nous demandant de ne pas éteindre les luminaires situés sur le quai de Port-au-Persil, pendant la nuit ;

ATTENDU QU' il y a lieu de prendre en considération la légitimité de cette requête ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution numéro 13-09-11. Ainsi, la Municipalité ne procédera pas à l'installation d'une minuterie pour éteindre les luminaires situés sur le quai de Port-au-Persil, pendant la nuit. Toutefois nous procéderons à l'installation d'un boîtier électrique étanche, selon le prix estimé par « Entreprise d'Électricité Cap-à-l'Aigle inc. » dans sa soumission # 2102.

Rés # 13-11-20 RENONCIATION ÉTUDE SISMIQUE TRAVAUX RÉNOVATION BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'étude sismique pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale.

Rés # 13-11-21 MANDAT À « LE GROUPE GÉNITIQUE » POUR UN RAPPORT SUITE AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE CULTUREL

ATTENDU QUE de par la résolution numéro 11-02-17, la Municipalité de Saint-Siméon a déjà procédé à l'embauche de la firme « Le Groupe Génitique » pour procéder à une expertise structurale du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, en vue d'y établir un centre de conditionnement physique ;

ATTENDU QUE nous procédons actuellement à des travaux de renforcement d'une partie de la toiture du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, tel que recommandé dans le rapport du professionnel précité;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon mandate la firme « Le Groupe Génitique » pour lui soumettre un rapport sur la conformité des travaux de renforcement d'une partie de la toiture du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, selon sa proposition soumise le 22 octobre 2013, au montant de 850 \$, plus les taxes, incluant les frais de déplacement et de gestion.

Rés # 13-11-22 RATIFIER L'INSTALLATION D'UNE MINUTERIE POUR LES LUMINAIRES DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité avait procédé à l'achat d'une minuterie pour les luminaires situés sur le quai de Port-au-Persil ;

ATTENDU QUE que ce projet ne se réalisera pas ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de la firme « Entreprise d'Électricité Cap-à-l'Aigle inc. » pour procéder à l'installation de la susdite minuterie pour les luminaires de la patinoire municipale, selon le prix établi dans sa soumission # 2125, soit 524,29 \$ (taxes incluses).

Rés # 13-11-23 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2013

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport financier du Camping municipal de l'année 2013, se chiffrant en un surplus net de **25 858 \$**.

Rés # 13-11-24 TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2014

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les tarifs du camping municipal, pour l'année 2014, soient établis comme suit :

	30 ampères	50 ampères
- camping en transit :	19,50 \$ / jour	
- tente boréale :		
en basse saison	75,00 \$ / jour 450,00 \$ / semaine 1 350,00 \$ / mois	
en haute saison	100,00 \$ / jour 600,00 \$ / semaine 1 800,00 \$ / mois	

- camping roulottes, motorisés, etc. : avec les services	30,00 \$ / jour 178,00 \$ / semaine 580,00 \$ / mois	35 \$ / jour 208 \$ / sem. 695 \$ / mois
- camping sauvage avec le service d'électricité :	22,50 \$ / jour 127,00 \$ / semaine 417,00 \$ / mois	
- camping sauvage sans service :	19,50 \$ / jour 117,00 \$ / semaine 320,00 \$ / mois	
- stationnement des visiteurs :		
journalier	2,00 \$ / véhicule	
passe annuelle	50,00 \$ / véhicule	
- service « internet » :	gratuit	
- sac de glace :	4,00 \$	
- bois de chauffage :	5,00 \$ / paquet	
- un jeton pour la buanderie :	1,75 \$	

QU' il faut toutefois prendre note qu'il n'y aura aucun tarif «saisonnier» en 2014.

QUE la période d'ouverture du camping sera du 16 mai au 12 octobre 2014.

QUE notre camping adhère au « Programme de rabais en basse saison » soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 7 septembre 2014;
- un rabais de 10% accordé aux usagers occupant un site avant le 13 juin et après le 7 septembre 2014.

QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voient accorder un rabais de 20% en tout temps, de 25% si la location est sur une période de 3 mois consécutifs, de 30% sur le 4^e mois consécutif et de 35% sur le 5^e mois consécutif et plus. Le rabais est accordé sur les tarifs réguliers.

QU' un rabais de 25% est accordé aux clients non domiciliés dans notre municipalité sur le 4^e mois consécutif sur le tarif régulier et de 30% sur le 5^e mois consécutifs et plus.

QUE notre adhésion à *Camping Québec* soit renouvelée pour 2014.

Rés # 13-11-25 ADOPTION DES RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption des règlements du camping municipal soumis à tous les membres du conseil municipal, pour l'année 2014, soit la version du 11 novembre 2013, où le point 21. a été amendé comme suit: "...soit utilisé ou non à l'exception des véhicules non adaptés pour le 50 ampères (durée maximum: 2 jours consécutifs)."

Rés # 13-11-26 CARNAVAL 2014

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*, relativement à la gestion du « Carnaval 2014 », soumise en date du 23 octobre 2013. Ainsi, pour assurer la coordination des activités, du comité organisateur et des communications entourant l'événement, la Municipalité versera à *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*, un montant forfaitaire de base de 1 500 \$. Advenant des profits nets, les premiers 1 500 \$ seront versés au susdit organisme et l'excédent, s'il y a lieu, sera réparti dans des proportions de 50 % entre la Municipalité et *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*.

Rés # 13-11-27 SOIRÉE DU JOUR DE L'AN

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de décréter, à nouveau cette année, *l'entrée gratuite pour tous*, lors de la « Soirée du Jour de l'An » (31 décembre 2013), au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay. Il est à noter qu'un verre de « mousseux » sera offert à chaque adulte et qu'un service de raccompagnement sera aussi disponible.

Rés # 13-11-28 RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'AUTRE AVENUE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion auprès de *L'Autre Avenue*, organisme de justice alternative, pour 2013-2014. Cette adhésion est gratuite.

Rés # 13-11-29 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), cotisation 2014	1 180,65 \$
- Fondation Carmel Roy, aide financière	50,00 \$
- Les Aventuriers de Charlevoix, Publicité dans le guide 2013-2014 (plus taxes)	125,00 \$
- CIHO Radio MF Charlevoix, vœux des Fêtes, proposition - 3 (plus taxes)	167,00 \$
- Le Comité des pompiers, aide financière pour leur souper des Fêtes	1 000,00 \$
- Réseau de la Cravate Rose, 2 billets pour le « 5 à 7 » du 20 novembre 2013	20,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**
Autorisation à cautionner la « Société de Développement Économique Durable de Saint-Siméon » (voir résolution 13-09-08).
- **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS**
Autorisation pour la relocalisation et la réfection de l'émissaire pluvial de la rue du Quai et réfection de l'émissaire sanitaire de la rivière Noire.

- **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS**
Autorisation pour procéder au projet de bouclage du réseau d'aqueduc municipal entre les rues Saint-Laurent et de la Fabrique.
- **POSTES CANADA**
Heures d'ouverture :
 - o Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
 - o Jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - o Samedi : Il n'y aura plus de vente au détail
 - o L'accès aux cases postales : 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24
- **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**
Demande d'un permis de restaurant pour vendre et de bar sur terrasse pour 9286-9171 Québec inc.
- **MINISTRE DES TRANSPORTS ET MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**
Confirmation d'une contribution financière de 20 000 \$ pour réaliser notre dossier de reconduction du statut de « village-relais ».
- **MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX**
Remerciements pour aide financière octroyée pour les activités bénéfiques édition 2013.
- **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**
Acceptation de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières du *Club de l'Âge d'Or l'Anneau d'Argent*, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.
- **OFFRE DE SERVICES**
Monsieur Mario Savard.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 17 et prend fin à 20 h 29.

Rés # 13-11-30 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 30.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / Secrétaire-trésorière